

Vous souhaitez contribuer au développement des formations professionnalisantes de l'Institut de Droit Immobilier et d'Administrations de Biens.

Vous pouvez le faire en versant toute ou partie de votre taxe d'apprentissage à l'I.D.I.A.B.

Votre appui financier ou matériel est essentiel pour nous permettre de développer nos actions de formations en interactivité avec le tissu socio-économique pour une meilleure insertion professionnelle de nos étudiants sur des postes de futurs administrateurs de biens, syndics de copropriété, promoteurs, notaires, gestionnaires de patrimoine et autres professionnels ou spécialistes du droit de l'immobilier .

→ Les formations que nous proposons actuellement :

- **Licence professionnelle** de droit immobilier en apprentissage (accès sélectif) et enseignement à distance (**bac+3**)
- **Master 1** de droit immobilier avec possibilité de suivre un stage en entreprise de 4 mois (**bac+4**)
- **Master 2** de droit immobilier (accès sélectif) avec stage obligatoire en entreprise de 4 mois formation initiale et continue (**bac+5**)

→ Modalités de versement :

* versement pour une formation habilitée par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (Chambre de commerce et de l'industrie, FORMASUP...) depuis 2006.

Vous devez alors préciser à l'organisme collecteur dont vous dépendez (informez-vous auprès de votre expert-comptable) que vous souhaitez verser la somme de Euros pour la formation ... de l'Institut de droit immobilier et d'administration de biens de l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'organisme vous adressera un reçu libératoire.

* attribution de matériel présentant un intérêt pédagogique en lien direct avec la formation.

L'entreprise doit alors établir une facture au nom de l'établissement en précisant la formation, le prix du matériel, le montant éventuel de la TVA. La facture doit également comporter la mention « don en nature au titre de la taxe d'apprentissage ». Ce don est alors exonérateur de la taxe d'apprentissage dans la limite de sa valeur.

Pour nous permettre de suivre votre versement auprès des organismes collecteurs, il est important de nous informer de votre promesse de versement dans la mesure du possible.

Pour tout renseignement :

Faculté de droit, IDIAB, Fabienne Guénard-Noël, 15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon.

Tél. : 04 78 78 71 92

Télécopie : 04 78 78 74 40

Courriel : guenard@univ-lyon3.fr